

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 2 décembre 2016, à 8h00, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

**PRÉSENCES :**

Sont présents M. Francis Gagné, M. Martin Lefebvre, M. Paul-Eugène Poulin, Mme Sonia Tremblay, Mme Ginette Camiré et M. Jacques Lirette.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**AVIS DE CONVOCATION :**

Il est constaté que l'avis de convocation de la présente séance a été remis à chacun des membres du conseil conformément à l'article 152 du Code Municipal. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que les sujets suivants soient traités lors de la présente séance :

- Avis de motion – règlement no. 269-2016 décrétant des travaux de réfection de la route St-Elzéar;
- Avis de motion – règlement no. 270-2016 décrétant des travaux de réfection du rang Saint-Henri;
- Avis de motion – règlement no. 271-2016 décrétant des travaux de réfection des rangs Saint-Mathieu et Saint-Marc.

245-12-2016

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO. 269-2016 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE ST-ELZÉAR :**

Avis de motion est donné par M. Jacques Lirette que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour adoption un règlement ayant pour objet de décréter des travaux de réfection de la route St-Elzéar.

246-12-2016

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO. 270-2016 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG SAINT-HENRI :**

Avis de motion est donné par M. Jacques Lirette que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour adoption un règlement ayant pour objet de décréter des travaux de réfection du rang Saint-Henri.

247-12-2016

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO. 271-2016 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RANGS SAINT-MATHIEU ET SAINT-MARC :**

Avis de motion est donné par M. Jacques Lirette que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour adoption un règlement ayant pour objet de décréter des travaux de réfection des rangs Saint-Mathieu et Saint-Marc.

---

André Gagnon, maire

---

Marie-Eve Parent, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

---

Marie-Eve Parent, directrice générale  
et secrétaire-trésorière